



Délibération du Conseil Municipal

Séance du 16 octobre 2024

Date de la convocation :
09 octobre 2024

Membres	19
Présents	15
Pouvoirs	2
Votants	17
Pour	17

L'an deux mil vingt-quatre, **le seize octobre à vingt heures**,

Le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la Présidence de Monsieur Gilles THIBAUT, Maire.

Membres présents :

Monsieur Gilles THIBAUT Maire,
Madame Marina DANTIC, Monsieur Pierre DAVID, Madame Françoise ROUX, Adjoint,

Madame Lise DASSONVILLE, Monsieur Michel LEFEVRE, Monsieur Philippe JAMET, Monsieur Jacques QUEUDEVILLE, Madame Guylaine THIBAUT, Monsieur Patrick REGNIER, Madame Laurence VENNEVIER, Madame Angélique DUFRESNE, Madame Nathalie BEAUFILS, Monsieur Guillaume DELANOUE, Madame Lydie ROGER.

Membre excusé :

Membres excusés ayant donné pouvoir : Monsieur Jean-Pierre TISON a donné pouvoir à Monsieur Gilles THIBAUT, Monsieur Yvan BOIDÉ a donné pouvoir à Monsieur Patrick REGNIER.

Membres absents : Madame Brigitte DELANOUE, Madame Annick NOSSEAU.

Secrétaire de séance : Guillaume DELANOUE



DCM : 2024-07-029

7.5.3 – Subventions aux associations

Subvention à l'amicale du personnel Chinon Vienne et Loire

L'amicale du personnel Chinon Vienne et Loire a sollicité une subvention pour l'année 2024 pour couvrir l'achat des cadeaux de Noël des enfants de parents adhérents.

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal qu'une subvention d'un montant de 130 € a été votée à l'amicale du personnel Chinon Vienne et Loire, lors du vote du budget.

Monsieur le Maire ajoute que depuis le vote du budget, l'amicale a fourni le nombre d'enfants d'agents adhérents susceptibles de bénéficier de cadeaux de Noël. Dix enfants sont concernés ce qui représente une subvention de 250 € (25€/enfant).

Monsieur le Maire propose d'attribuer une nouvelle subvention de 120 € pour compléter celle déjà versée.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **Décide** d'attribuer une nouvelle subvention de 120 € à l'amicale du personnel Chinon Vienne et Loire, en complément de celle déjà versée.

Le secrétaire de séance,
Guillaume DELANOUE

Le Maire,
Gilles THIBAUT

Transmis en Préfecture le	17/10/2024
Reçu en Préfecture le	17/10/2024
Accusé de réception en Préfecture	
037-213700743-20241016-2024-07-029-DE	
Publication électronique le	17/10/2024

